



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 20

Réunion du 28 Janvier 2026 à 10 heures

Présents : BONNET Philippe, CECROPS Géraldine, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TERCIER Pierre

Excusés : DELCROIX Laurent, TORTAY Michel

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

RAPPEL

INTEMPERIES : ARTICLE 15

2 - Lorsqu'il apparaît certain que le terrain sera impraticable (inondation généralisée, épaisseur importante de neige, etc.), le propriétaire du stade ou le club recevant doit en informer par courriel la Ligue ou le District concerné, au plus tard le vendredi avant 12h00 ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine.

Permanence week-end : La Commission rappelle qu'une astreinte téléphonique est mise en place le week-end pour les rencontres de District en cas d'urgences (accidents, retard officiels et équipes) ↗ **06.26.76.19.52** en respectant les créneaux horaires du vendredi (18h à 21h) et samedi/dimanche (9h à 20h).

En cas de dysfonctionnement de la FMI, l'utilisation de la feuille de match papier est OBLIGATOIRE (listing des joueurs AVEC PHOTOS).

Si une équipe ne présente pas de listing à jour, le match n'aura pas lieu et l'équipe fautive sera déclarée perdante.

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 21 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

2 – AMENDES ADMINISTRATIVES :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 28 janvier 2026

3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

4 – DEMANDE FEUILLES DE MATCH :

- Départemental 3 Poule C – 53661501 – OBEE FOOTBALL CLUB 1 c/ BOURGUEIL ES 2 du 25/01/2026
- Coupe U15 District Family Park – 55175615 – ST BENOIT HUISMES F. 1 c/ CHARGE ES 1 du 20/12/2025 (FDM papier manque la partie CHARGE ES) – (**rappel**)
- U13 Départemental 2 Poule A – 55365515 – AMBOISE AC 2 c/ ST CYR/LOIRE EB 3 du 24/01/2026
- U13 Départemental 3 Poule D – 55345779 – MONTLOUIS FC 2 c/ VAL DE BRENNNE FC 1 du 24/01/2026
- U13 Départemental 4 Poule E – 55358384 – AMBOISE AC 3 c/ ST SYMPHORIEN FEM. 3 du 17/01/2026 (**rappel**)
- U13 Départemental 4 Poule F – 55358415 – ST PIERRE DES CORPS 2 c/ VERETZ AZAY LARCAY 1 du 24/01/2026
- U11 Niveau 1 Poule A – 55346391 – ST CYR/LOIRE EB 2 c/ UNION FOOT TOURAINE 1 du 17/01/2026 (**rappel**)
- U11 Niveau 1 Poule A – 55346395 – CHAMBRAY FC 1 c/ UNION FOOT TOURAINE 2 du 24/01/2026
- U11 Niveau 1 Poule B – 54753118 – UNION FOOT TOURAINE 2 c/ ST CYR/LOIRE EB 1 du 06/12/2025 (**rappel – 1^{ère} phase**)
- U11 Niveau 2 Poule A – 55346641 – CHAMBRAY FC 2 c/ STE MAURE MAILLE FC 1 du 24/01/2026
- U11 Niveau 2 Poule A – 55346642 – MONTLOUIS FC 2 c/ VERETZ AZAY LARCAY 1 du 24/01/2026
- U11 Niveau 2 Poule B – 54753282 – CHAMBRAY FC 2 c/ TOURS SUD AS 2 du 06/12/2025 (**rappel – 1^{ère} phase**)
- U11 Niveau 2 Poule C – 55346726 – ACP TOURS 1 c/ MONTLOUIS FC 3 du 17/01/2026 (**rappel**)
- U11 Niveau 2 Poule D – 54753311 – ACP TOURS 1 c/ RENAUDINE US 1 du 06/12/2025 (**rappel – 1^{ère} phase**)
- U11 Niveau 3 Poule A – 55346770 – ST PIERRE DES CORPS 2 c/ CHARGE ES 1 du 17/01/2026 (**rappel**)
- U11 Niveau 3 Poule A – 55346772 – FERRIERE BEAULIEU FC 1 c/ AMBOISE AC 3 du 17/01/2026 - pas de résultat sur la FMI – Merci de nous communiquer le score.
- U11 Niveau 4 Poule D – 55347310 – LOCHES AC 2 c/ VALLEE DU LYS ASVL 3 du 24/01/2026
- U11 Niveau 4 Poule E – 55347350 – PAYS LANGEAISIEN FC 2 c/ LA RICHE RACING 5 du 17/01/2026 (**rappel**)

Les clubs doivent impérativement faire parvenir la feuille de match par mail au secrétariat du District **avant le mardi 3 février dernier délai.**

La Commission rappelle l'article 12 des compléments des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire :

– Pour les matches n'ayant pas pu utiliser la FMI :

- Les clubs évoluant en compétition(s) départementale (s) impriment leur feuille de match recto-verso en cas de match à domicile.
- Cette feuille de match est établie très lisiblement et comporte toutes les indications et signatures prévues.
- Le club recevant l'a fait parvenir, au secrétariat du District (le lundi avant 12h) :
- Par courrier électronique en scannant la feuille de match originale (recto-verso).
 - En cas de réserve ou de réclamation, la Commission concernée pourra réclamer la feuille de match originale par pli postal.
- Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".
- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

5 – DEMANDES DE REPORT DE MATCH :

- Voir publication sur le site internet du District.
- Les motifs des éventuels refus de report de match sont notifiés via footclubs aux clubs concernés.

6 – RENCONTRES NON DÉROULEES DU WEEK-END :

Les clubs doivent consulter les calendriers des équipes concernées sur le site internet (<https://indre-et-loire.fff.fr/competitions/>) ou foot clubs afin de prendre connaissance des nouvelles dates de jeu fixées par la Commission.

Arrêté Municipal sur les installations de POUZAY :

La Commission prend connaissance d'un arrêté municipal sur les installations de POUZAY le samedi 14 janvier 2026 à 10h38.

Elle tient à souligner que les arrêtés municipaux doivent impérativement parvenir au District le **vendredi avant 12 heures**.

Elle note qu'exceptionnellement et afin d'éviter aux équipes et aux officiels de se déplacer inutilement, la permanence District, prévenue le vendredi 23 janvier 2026 à 19h19 par le club LA CELLE POUZAY FC, a décidé d'annuler la rencontre suivante :

- **Départemental 4 Poule B – 53661865 – LA CELLE POUZAY entente 2 c/ VAL DE VEUDE ES 3**

La Commission fixe la nouvelle date de la rencontre ci-dessus au **Samedi 21 Février 2026**.

❖ Départemental 2 Ec Consulting Poule A – 53660710 – AMBOISE AC 2 c/ SAINT MARTIN LE BEAU US 1

- rencontre non déroulée
- présence des deux équipes sur l'installations sportive
- constatation de l'impraticabilité du terrain par l'arbitre officiel
- établissement de la FMI

Considérant l'article 15 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

INTEMPIERIES et AUTRES RAISONS D'IMPRATICABILITE

Complément à l'Article 15 des R.G Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts : Complément de l'alinéa 4

« Dans le cas où aucun arrêté municipal n'a été fourni au District dans les délais fixés, l'Arbitre éventuellement désigné et les équipes concernées sont tenus de se déplacer. Une feuille de match doit obligatoirement être établie et la présence effective d'au moins huit joueurs de chaque équipe est requise. »

Considérant que les procédures ont été parfaitement respectées, la Commission fixe la nouvelle date de la rencontre au **Dimanche 15 Février 2026 (sous réserve du résultat de la rencontre de l'équipe ST MARTIN LE BEAU US 1 le 1^{er} février en Coupe Seniors District Tep Sport)**.

❖ Départemental 2 Ec Consulting Poule B – 53660796 – VEIGNE CST 1 c/ ST NICOLAS DE BOURGUEIL 1

- rencontre non déroulée
- présence des deux équipes sur l'installations sportive
- constatation de l'impraticabilité du terrain par l'arbitre officiel
- établissement de la FMI

Considérant l'article 15 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

INTEMPIERIES et AUTRES RAISONS D'IMPRATICABILITE

Complément à l'Article 15 des R.G Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts : Complément de l'alinéa 4

« Dans le cas où aucun arrêté municipal n'a été fourni au District dans les délais fixés, l'Arbitre éventuellement désigné et les équipes concernées sont tenus de se déplacer. Une feuille de match doit obligatoirement être établie et la présence effective d'au moins huit joueurs de chaque équipe est requise. »

Considérant que les procédures ont été parfaitement respectées, la Commission fixe la nouvelle date de la rencontre au **Dimanche 15 Mars 2026.**

❖ **Départemental 3 Poule B – 53661412 – BOUCHARDAIS AF 1 c/ YZEURES PREUILLY US 2**

- rencontre non déroulée
- présence des deux équipes sur l'installations sportive
- constatation de l'impraticabilité du terrain par l'arbitre officiel
- établissement de la FMI

Considérant l'article 15 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

INTEMPERIES et AUTRES RAISONS d'IMPRATICABILITE

Complément à l'Article 15 des R.G Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts : Complément de l'alinéa 4

« Dans le cas où aucun arrêté municipal n'a été fourni au District dans les délais fixés, l'Arbitre éventuellement désigné et les équipes concernées sont tenus de se déplacer. Une feuille de match doit obligatoirement être établie et la présence effective d'au moins huit joueurs de chaque équipe est requise. »

Considérant que les procédures ont été parfaitement respectées, la Commission fixe la rencontre à une date ultérieure.

❖ **Départemental 3 Poule B – 53661413 – GRAND PRESSIGNY BARROU 1 c/ SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS 1**

- rencontre non déroulée
- présence des deux équipes sur l'installations sportive
- constatation de l'impraticabilité du terrain par l'arbitre officiel
- établissement de la feuille de match papier

Considérant l'article 15 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

INTEMPERIES et AUTRES RAISONS d'IMPRATICABILITE

Complément à l'Article 15 des R.G Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts : Complément de l'alinéa 4

« Dans le cas où aucun arrêté municipal n'a été fourni au District dans les délais fixés, l'Arbitre éventuellement désigné et les équipes concernées sont tenus de se déplacer. Une feuille de match doit obligatoirement être établie et la présence effective d'au moins huit joueurs de chaque équipe est requise. »

Considérant que les procédures ont été parfaitement respectées, la Commission fixe la nouvelle date de la rencontre au **Dimanche 22 Février 2026.**

❖ **Départemental 4 Poule F – 53662703 – CROTELLES US 1 c/ TOURS TURKS F. 1**

- rencontre non déroulée
- présence des deux équipes sur l'installations sportive
- constatation de l'impraticabilité du terrain par l'arbitre officiel
- établissement de la FMI

Considérant l'article 15 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

INTEMPERIES et AUTRES RAISONS d'IMPRATICABILITE

Complément à l'Article 15 des R.G Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts : Complément de l'alinéa 4

« Dans le cas où aucun arrêté municipal n'a été fourni au District dans les délais fixés, l'Arbitre éventuellement désigné et les équipes concernées sont tenus de se déplacer. Une feuille de match doit obligatoirement être établie et la présence effective d'au moins huit joueurs de chaque équipe est requise. »

Considérant que les procédures ont été parfaitement respectées, la Commission fixe la nouvelle date de la rencontre au **Dimanche 15 Février 2026.**

❖ **U15 Départemental 3 Poule D – 55341681 – LOCHES AC 2 c/ ST PIERRE DES CORPS US 2**

- rencontre non déroulée
- présence des deux équipes sur l'installations sportive
- constatation de l'impraticabilité du terrain par l'arbitre officiel
- établissement de la FMI

Considérant l'article 15 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

INTEMPERIES et AUTRES RAISONS d'IMPRATICABILITE

Complément à l'Article 15 des R.G Ligue Centre Val de Loire et de ses Districts : Complément de l'alinéa 4

« Dans le cas où aucun arrêté municipal n'a été fourni au District dans les délais fixés, l'Arbitre éventuellement désigné et les équipes concernées sont tenus de se déplacer. Une feuille de match doit obligatoirement être établie et la présence effective d'au moins huit joueurs de chaque équipe est requise. »

Considérant que les procédures ont été parfaitement respectées, la Commission fixe la nouvelle date de la rencontre au **Samedi 14 Février 2026.**

7 – MATCH ARRETE AVANT SON TERME :

Match	54628124
Date	25 janvier 2026
Catégorie / Division / Poule	Seniors
Clubs en présence	Départemental 4 Poule E LUYNES AS 2 LES HERMITES US 1

Match arrêté par l'arbitre à la 81ème minute, à la suite de la réduction à moins de 8 joueurs du club LES HERMITES US.

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « [...] Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »,
- Considérant que l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que : « match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs : - 1 point (score réputé être 0 à 3 minimum) »,
- Considérant que le club LES HERMITES US s'est présenté avec 11 joueurs inscrits sur la feuille de match au coup d'envoi,
- Considérant la sortie sur blessure de 4 joueurs du club LES HERMITES US.
- Considérant que le club LES HERMITES US n'avait alors plus que 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 81^{ème} minute, sur le score de 6 à 0 en faveur du club LES HERMITES US.

Par ces motifs :

- Décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe LES HERMITES US (0 but/- 1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LUYNES AS 2 (6 buts/3 points), en application des dispositions de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

8 – FORFAIT GENERAL :

Match	53662523	
Date	24 janvier 2026	
Catégorie / Division / Poule	Seniors	Départemental 4 poule D
Clubs en présence	TOURS SUD AS 2	SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS AS 2

Match non joué.

La Commission :

- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]* »,
- Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...]* »,
- Considérant le courriel en date du 23 janvier 2026 à 11h47 du club STE CATHERINE DE FIERBOIS mentionnant l'absence de son équipe à la rencontre citée ci-dessus.

Par ces motifs :

- Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe STE CATHERINE DE FIERBOIS AS 2 (0 but/- 1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe TOURS SUD AS 2 (3 buts/3 points), en application de l'article 6.1f des Règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts.
- Enregistre le 3^{ème} forfait à l'équipe 2 de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS AS 2 (rencontres du 23 novembre 2025, 7 décembre 2025 et 24 janvier 2026).
- Considérant l'article 24 alinéa 10 des règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts : « Une équipe déclarant ou ayant déclaré forfait à trois reprises (par phase de championnat) est considérée comme forfait général. »
- Considérant l'article 6 alinéa 4 des règlements généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts : « Lorsqu'un club est exclu ou déclaré forfait général de son championnat en cours d'épreuve, il est classé dernier.
 - Si une telle situation intervient avant ou quand les trois-quarts (¾) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition ont été disputées, les buts pour et contre et les points acquis par les clubs continuant à prendre part à l'épreuve à la suite de leurs matchs contre ce club seront annulés. Ce club est remplacé par « Exempt ».
 - Si une telle situation intervient après que les trois-quarts (¾) des rencontres telles que prévues au calendrier de la compétition ont été disputées, l'exclusion du championnat ou le forfait général entraîne pour les clubs le maintien des résultats acquis à l'occasion des matchs disputés et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0. »
- Considérant qu'à la date de la présente Commission, 8 rencontres ont été comptabilisées pour l'équipe de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS AS engagée dans ce championnat, soit 44 % telles que prévues au calendrier de la compétition ; qu'autrement dit, cette équipe n'a pas disputé les trois-quarts des rencontres de championnat telles que prévues à son calendrier ;
- Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2025/2026 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.
- Inflige une amende de 500 €. (10 matchs restant à jouer x 100 €. droits d'engagement = 1000 €. maximum plafonné à 500 €.) au club de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS AS, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et ses Districts.

9 – TIRAGE AU SORT DES COUPES DEPARTEMENTALES : Voir annexe 1

Coupe Seniors District Tep Sport :

Du fait des rencontres en retard des tours précédents, la mise à jour informatique se fera au fur et à mesure des rencontres (après le week-end du 31 janvier et 1^{er} février).

Voir tableau des rencontres en annexe 1.

Coupe U15 District Family Park :

4^{ème} tour – rencontres à jouer le 14 février 2026 ou date à déterminer.

10 – COURRIELS DIVERS :

Club : VERON FC – Courriel en date du 23 janvier 2026

- Le service « compétitions » a donné réponse par courriel le 26 janvier 2026 sur la programmation des 2 rencontres.

Club : SHOOT INGRANDES DE TOURNAINE – Courriel en date du 23 janvier 2026

- Le service « compétitions » a donné réponse par courriel le 23 janvier 2026 sur la programmation des rencontres.
- En ce qui concerne le déroulement du Challenge D4, il s'agit en 2^{ème} phase d'un tirage au sort intégral des rencontres.

Club : ESVES ST SENOCH AS – Courriel en date du 25 janvier 2026

- La Commission prend note, sous réserve des intempéries à venir et du planning des rencontres, de la manifestation du club les 4 et 5 avril 2026 et, de ce fait, de ne pas avoir de rencontre fixée ce week-end de Pâques.

Rapport Permanence District du week-end du 24 et 25 janvier 2026 de M. COUTANT Nicolas

- Pris note. La Commission prend connaissance des impressions sur l'utilisation des caméras par les arbitres.

10 - FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI) :

RG de la FFF - Article – 139bis Support de la feuille de match

Préambule

« Pour toutes les rencontres de compétition pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »). Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match.

Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux.

Règles d'utilisation

Les utilisateurs de la F.M.I. doivent se conformer aux directives d'utilisation contenues dans le Manuel de l'Utilisateur et les Conditions Générales d'Utilisation validées par le club lors de la première connexion au logiciel de la F.M.I..

Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I. et disposant des codes nécessaires à son utilisation. La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la F.M.I. par leur représentant. »

Par ces motifs, considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2025/2026 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction, inflige une amende pour **manquement aux dispositions de la FMI** aux clubs mentionnés en rouge :

Journées du 24 et 25 janvier 2026

Date	Rencontre	Sanction	Manquement	Echéancier
25/02/2026 54773187	Féminines à 8 Départemental 2 MONNAIE US 1 c/ MONNAIE US 2	20 €	1 ^{er}	24/04/2026
24/02/2026 55341379	U15 Départemental 2 Poule B CHAMBRAY FC 3 c/ RICHELAIS JS 1	20 €	1er	24/04/2026
24/02/2026 55341214	U15 Départemental 1 Poule A CHAMBRAY FC 2 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS 1	20 €	1er	24/04/2026
24/02/2026 55342332	U15G-U18F LOCHES AC 3 c/ FERRIERE BEAULIEU 1	20 €	1er	24/04/2026
24/01/2026 55346317	U12 Départemental MONTS AS 1 c/ ST AVERTIN SP. 1	20 €	1er	24/04/2026

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion le mercredi 11 février 2026 à 10 heures.

Régis MEUNIER



Secrétaire de séance



PLANNING COUPES DEPARTEMENTALES

Dates prévisionnelles sous réserve des intempéries
et des rencontres reportées des championnats



Coupe Seniors 37 GROUPAMA

- 8ème de Finale : week-end du 20/21 décembre, 14/15 février 2026 ou date à définir (2 matchs)

Tirage au sort Mardi 10 Mars 2026 à 18 heures 30 à Groupama

- ¼ de Finale : week-end du 4/5 avril (R1) ou 18/19 avril 2026 ou date à définir

- ½ finale : week-end du 6/7 juin 2026

- Finale : week-end du 13/14 juin 2026

Coupe Seniors du District TEP SPORT

Voir tableau ci-dessous



COUPE SENIORS DISTRICT TEP SPORT

tour	N° Match	équipe recevante	équipe visiteuse	date
3	55111700	TOURS DEPORTIVO ESPAGNOL 1	VAL SUD TOURAIN RC 1	01/02/2026
	55111705	RACAN FC 1	LUYNES AS 1	01/02/2026
	55141568	ST MARTIN LE BEAU US 1	TOURS OLYMPIC C. 1	01/02/2026

4	55279360	VERETZ AZAY LARCAY 1	OBEE FOOTBALL CLUB 1	01/02/2026
	55279361	MEMBROLLE METTRAY FC2M 1	SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 1	01/02/2026
	55279364	CHANCEAUX/C. AS 1	PAYS LANGEAISIEN FC 1	01/02/2026
		RACAN FC 1	NOTRE DAME D'OE ES 1	14/02/2026
		LUYNES AS 1	NOTRE DAME D'OE ES 1	15/02/2026
		ST MARTIN LE BEAU US 1	VEIGNE CST 1	15/02/2026
		TOURS OLYMPIC C. 1	VEIGNE CST 1	15/02/2026

8ème de Finale	1	RACAN FC 1	LIGNIERES BREHEMONT 1	22/02/2026
	1	LUYNES AS 1	LIGNIERES BREHEMONT 1	22/02/2026
	1	NOTRE DAME D'OE ES 1	LIGNIERES BREHEMONT 1	Date à définir
	2	ST SYMPHORIEN FA 1	ST PIERRE DES CORPS US 1	15/02/2026
	3	VAL SUD TOURAIN RC 1	ST MARTIN LE BEAU US 1	Date à définir
	3	VAL SUD TOURAIN RC 1	TOURS OLYMPIC	Date à définir
	3	VAL SUD TOURAIN RC 1	VEIGNE CST 1	Date à définir
	3	DEPORTIVO ESPAGNOL 1	ST MARTIN LE BEAU US 1	22/02/2026
	3	DEPORTIVO ESPAGNOL 1	TOURS OLYMPIC	22/02/2026
	3	DEPORTIVO ESPAGNOL 1	VEIGNE CST 1	22/02/2026
	4	OBEE FOOTBALL CLUB 1	LOCHES AC 1	22/02/2025
	4	VERETZ AZAY LARCAY 1	LOCHES AC 1	22/02/2025
	5	DESCARTES SG 1	LA RICHE RACING 1	22/02/2025
	6	MEMBROLLE METTRAY FC2M 1	GATINE CHOISILLES FC 1	15/02/2026
	6	SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 1	GATINE CHOISILLES FC 1	15/02/2026
	7	ST ETIENNE DE CHIGNY 1	STE CATHERINE DE FIERBOIS 1	15/02/2026
	8	ST AVERTIN SP. 1	CHANCEAUX/C. AS 1	15/02/2026
	8	ST AVERTIN SP. 1	PAYS LANGEAISIEN FC 1	15/02/2026

Tirage au sort Mardi 10 Mars 2026 à 18 heures 30 à Groupama

- ¼ de finale : 4/5 avril 2026 ou date à définir
- ½ finales : 6/7 juin 2026
- Finale : 13/14 juin 2026

CHALLENGES

<p><u>CHALLENGE D1/D3 – MARCEL BACOU :</u></p> <p>2^{ème} phase :</p> <p>Principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 31 janvier/1^{er} février 2026 <p><u>Tirage au sort le 11 février 2026 au District 37</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 21/22 février 2026 : 1/8^{ème} de Finale (D1) ○ 14/15 mars 2026 : 1/8^{ème} de Finale (Sauf D1) <p><u>Tirage au sort le 25 mars 2026 à TSF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 18/19 avril 2026 : ¼ de Finale ○ 5/6 juin 2026 : ½ Finales ○ 13 juin 2026 : Finale <p>Consolante :</p> <p><u>Tirage au sort le 11 février 2026 au District 37</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 14/15 Mars 2026 : 1/8^{ème} de Finale <p><u>Tirage au sort le 25 mars 2026 à TSF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 18/19 Avril 2026 : ¼ de Finale ○ 5/6 juin 2026 : ½ Finales ○ 13 juin 2026 : Finale 	<p><u>CHALLENGE D4</u></p>  <p>2^{ème} phase :</p> <p>Principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 31 janvier/1^{er} février 2026 <p><u>Tirage au sort le 11 février 2026 au District 37</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 14/15 mars 2026 : 1/8^{ème} de Finale <p><u>Tirage au sort le 25 mars 2026 à TSF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 18/19 avril 2026 : ¼ de Finale ○ 5/6 juin 2026 : ½ Finales ○ 13 juin 2026 : Finale <p>Consolante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 31 janvier/1^{er} février 2026 <p><u>Tirage au sort le 11 février 2026 au District 37</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 14/15 Mars 2026 : 1/8^{ème} de Finale <p><u>Tirage au sort le 25 mars 2026 à TSF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 18/19 Avril 2026 : ¼ de Finale ○ 5/6 juin 2026 : ½ Finales ○ 13 juin 2026 : Finale
--	--

COUPES U18

INDRE ET LOIRE :

- 8^{ème} de finale : 31 janvier ou 14 février 2026
- Tirage au sort le 3 février 2026 à Win Sport School
- ¼ de finale : 14 février 2026 ou date à déterminer
- Tirages au sort (lieu et date à déterminer)
- ½ finales : 6 juin 2026
 - Finale : le samedi 13 juin 2026

DISTRICT WIN SPORT SCHOOL :

- 2^{ème} tour : 14 février 2026
- Tirage au sort le 3 février 2026 à Win Sport School
- 8^{ème} de finale : 14 février 2026 ou date à définir
 - ¼ de finale : 14 mars 2026
- Tirages au sort (lieu et date à déterminer)
- ½ finale : 6 juin 2026
 - Finale : le samedi 13 juin 2026



COUPES U15

INDRE ET LOIRE :

- 8^{ème} de finale : 31 janvier, 14 février et 21 février 2026

Tirage au sort le 3 février 2026 à Win Sport School :

- ¼ de finale : 14 février 2026 ou date à définir

Tirages au sort (lieu et date à déterminer)

- ½ finales : 6 juin 2026

- Finale : le samedi 12 juin 2026



DISTRICT FAMILY PARK :

- 8^{ème} de finale : 14 février 2026

Tirage au sort le 18 février 2026 au District 37

- ¼ de finale : 25 avril 2026

Tirages au sort (lieu et date à déterminer)

- ½ finales : 6 juin 2026

- Finale : le samedi 12 juin 2026

COUPES FÉMININES

COUPE FEMININE à 11 :

- 1^{er} tour : 24/01/2026 et 22/02/2026

Tirage au sort Mardi 10 Mars 2026 à 18 heures 30 à Groupama :

- ¼ de finales 04/04/2026

- ½ finales : 10/05/2026

- Finale : week-end du 13/14 juin 2026

COUPE FEMININE à 8 :

Coupe Principale :

- ¼ de finales : 15/02/2026 et 22/02/2026

Tirage au sort Mardi 10 Mars 2026 à 18 heures 30 à Groupama :

- ½ finales : 26/04/2026

- Finale : week-end du 13/14 juin 2026

Coupe Consolante :

- ¼ de finales : 22/02/2026 et 12/04/2026

Tirage au sort Mardi 10 Mars 2026 à 18 heures 30 à Groupama :

- ½ finales : 26/04/2026

- Finale : week-end du 13/14 juin 2026

COUPE U18 FEMININE :

- 1^{er} tour : 31/01/2026

Tirage au sort le 3 février 2026 à Win Sport School

- ¼ de finales : 14/02/2026

Tirage au sort le 18 février 2026 au District 37

- ½ finales : 25/04/2026

- Finale : week-end du 13/14 juin 2026

COUPE U15 FEMININE:

- 1^{er} tour : 31/01/2026

Tirage au sort le 3 février 2026 à Win Sport School

- ¼ de finales : 28/03/2026

Tirages au sort (lieu et date à déterminer)

- ½ finales : 25/04/2026

- Finale : week-end du 13/14 juin 2026

COUPES FUTSAL

- ¼ de finales : du 9 au 13/02/2026

Tirages au sort le 25 mars 2026 à TSF

- ½ finales : du 6 au 10/04/2026

- Finale : du 8 au 12/06/2026